



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-70332>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-70332**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : OPH Plaine Commune Habitat

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 482741071

Ville : Saint-denis

Code postal : 93200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.maximilien.fr>

Identifiant interne de la consultation : 24TRXREPLASCENSEURS

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pôle Commande Publique

Adresse mail du contact : Directioncommandepubliqueetjuridique@plainecommunehabitat.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 148136100

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Application des articles R-2142-1 et suivants du Cde de la commande publique. DUME ou, formulaires DC1 et DC2, lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants. (Les documents DC1 et DC2 à remplir sont disponibles sur le site internet du Ministère en charge des finances (www.colloc.bercy.gouv.fr/formulaires/)). - copie de la déclaration de l'activité auprès du Procureur de la République ou démarches équivalente pour les candidats ne résidant pas en France. - copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire (voir le détail dans le RC).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Le candidat devra fournir une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant la réalisation de

prestations identiques ou similaires à celles objets du présent accord cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, ou tout autre documents équivalents (ex : Déclaration appropriée de banque). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires pour son dernier supérieur à 400 000 euro(s) HT pour chacun des lots.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Le candidat pourra produire des certificats de capacité ou tout document équivalent. Le candidat présentera une liste de prestations identiques ou similaires à celles objets du présent accord-cadre, en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années. Pour justifier de leur capacité technique, les candidats produiront une liste détaillée du matériel de l'entreprise et de leurs moyens humains généraux. Les candidats doivent également fournir une attestation de compétence en cours de validité définissant les modalités de la formation des travailleurs sur la prévention des risques liés à l'amiante.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/08/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix : 40%, Valeur technique: 51%, Respect du cadre du mémoire technique : 2 points, Critère environnemental: 2%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 3 ASCENSEURS SUR LE PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT

Code CPV principal - Descripteur principal : 45313100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet le remplacement de trois ascenseurs du patrimoine de Plaine Commune Habitat, situés respectivement : Place du Bel Air, Saint-Denis (93200), Rue Paul Vaillant Couturier, La Courneuve (93120). Les spécifications techniques relatives à la nature des travaux sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) propre à chacun des lots.

Lieu principal d'exécution du marché : Seine-Saint-Denis (93)

Valeur estimée (H.T.) : 10000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Le lot n°1 de l'accord-cadre a pour objet le remplacement complet de deux ascenseurs situés 6 et 10 place du Bel Air à Saint-Denis (93200). La nature des prestations sont plus précisément décrites dans le C.C.T.P propre au lot n°1. Les prestations du lot n°1 sont traitées à prix mixtes. Le lot n°1 de l'accord-cadre comprends une partie traitée à prix global et forfaitaire et une partie traitée à bons de commande. La partie forfaitaire correspond aux travaux de remplacement complet des trois ascenseurs. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, cette partie ne comporte pas de montant minimum. Toutefois, pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait de 5000 euro(s) HT et le montant maximum annuel des commandes s'élève à 20 000 euro(s) HT. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Les prix applicables sont ceux du B.P.U et appliqués aux quantités réellement exécutées. Le lot n°1 de

L'accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Aucune variante n'est imposée au titre du présent lot n°1 du présent accord-cadre. Les variantes libres techniques, financières et administratives ne sont pas autorisés à l'exception des variantes concernant le développement durable. En effet, les candidats sont autorisés à présenter exclusivement des variantes favorisant l'utilisation de matériaux recyclés ou comportant une part de matériaux recyclés. En application du Règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. L'acheteur peut cependant attribuer le lot n°1 de l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociations. Le lot n°1 du présent accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45313100

Lieu d'exécution du lot : Saint-Denis (93200)

- **Description du lot :** Le lot n°2 du présent accord-cadre a pour objet le remplacement complet d'un ascenseur situé 126 rue Paul Vaillant Couturier à La Courneuve (93120). La nature des prestations sont plus précisément décrites dans le C.C.T.P propre au lot n°2. Les prestations du lot n°2 sont traitées à prix mixtes. Le lot n°2 de l'accord-cadre comprends une partie traitée à prix global et forfaitaire et une partie traitée à bons de commande. La partie forfaitaire correspond aux travaux de remplacement complet des trois ascenseurs. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, cette partie ne comporte pas de montant minimum. Toutefois, pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait de 5000 euro(s) HT et le montant maximum annuel des commandes s'élève à 20 000 euro(s) HT. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ce montant. Les prix applicables sont ceux du B.P.U et appliqués aux quantités réellement exécutées. Le lot n°2 de l'accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Aucune variante n'est imposée au titre du présent lot n°2 du présent accord-cadre. Les variantes libres techniques, financières et administratives ne sont pas autorisés à l'exception des variantes concernant le développement durable. En effet, les candidats sont autorisés à présenter exclusivement des variantes favorisant l'utilisation de matériaux recyclés ou comportant une part de matériaux recyclés. En application du Règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. L'acheteur peut cependant attribuer le lot n°1 de l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociations. Le lot n°2 du présent accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45313100

Lieu d'exécution du lot : La Courneuve (93120)

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : 1/La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat pris en application de la délibération N°SGB 2020-01-02 du 23 janvier 2020. La procédure utilisée est celle du MAPA 3. En application du règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. Dans cette hypothèse, les modalités de la négociation seront plus précisément décrites dans le cadre de l'invitation à la négociation que recevra chaque candidat. L'Acheteur peut cependant attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations. 2/Modalités du dossier de retrait de consultation : les dossiers de consultation peuvent être téléchargés gratuitement sur notre plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr - 3/ Modalités de remise des candidatures et des offres : les plis seront remis

obligatoirement par voie électronique, à l'adresse suivante : www.maximilien.fr. Les conditions de remises sont détaillées dans le RC. Les dossiers dont le téléchargement sur la plateforme dématérialisée ne seraient pas complets à l'heure limite, ne seront pas retenus. 4/ Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le R.C. 5/ Le montant indiqué en section 2.1.3 "valeur estimée" concerne le montant estimatif de la partie à bons de commande des lots N°1 et N°2 sur la totalité de la durée de l'accord-cadre. En aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2024